



LESISS

Présentation de la charte BP6

Mai 2011

➊ A qui s'adresse la charte ?

- Initiative de LESISS
- Ouverte à tous les prestataires
- Au bénéfice des Donneurs d'Ordre

- De l'idée d'une « charte d'interopérabilité » à celle d'un « charte de Bonnes Pratiques pour les Systèmes d'Information de Santé entre Donneurs d'Ordre et Prestataires spécialisés »
- Cela s'inscrit dans le cadre d'une négociation politique entre les « industriels » et les « institutionnels »
 - Cadre d'interopérabilité (ASIP santé)
 - Guide d'interopérabilité (Interop'Santé)

- Réunion de concertation entre Lesiss, FHF et les Conférences de D
- Demande de commentaires de Lesiss à un premier cercle d'acteurs
- Réception des commentaires de la Commission des DSI de CHU et intégration des remarques par Lesiss
- Rédaction d'une version draft de la charte
- Réunion avec des représentants d'un second cercle d'acteurs pour explication/avis
- Rédaction définitive
- Validation par Lesiss
- HIT : publication par Lesiss

2009

2010

2010

s 2011

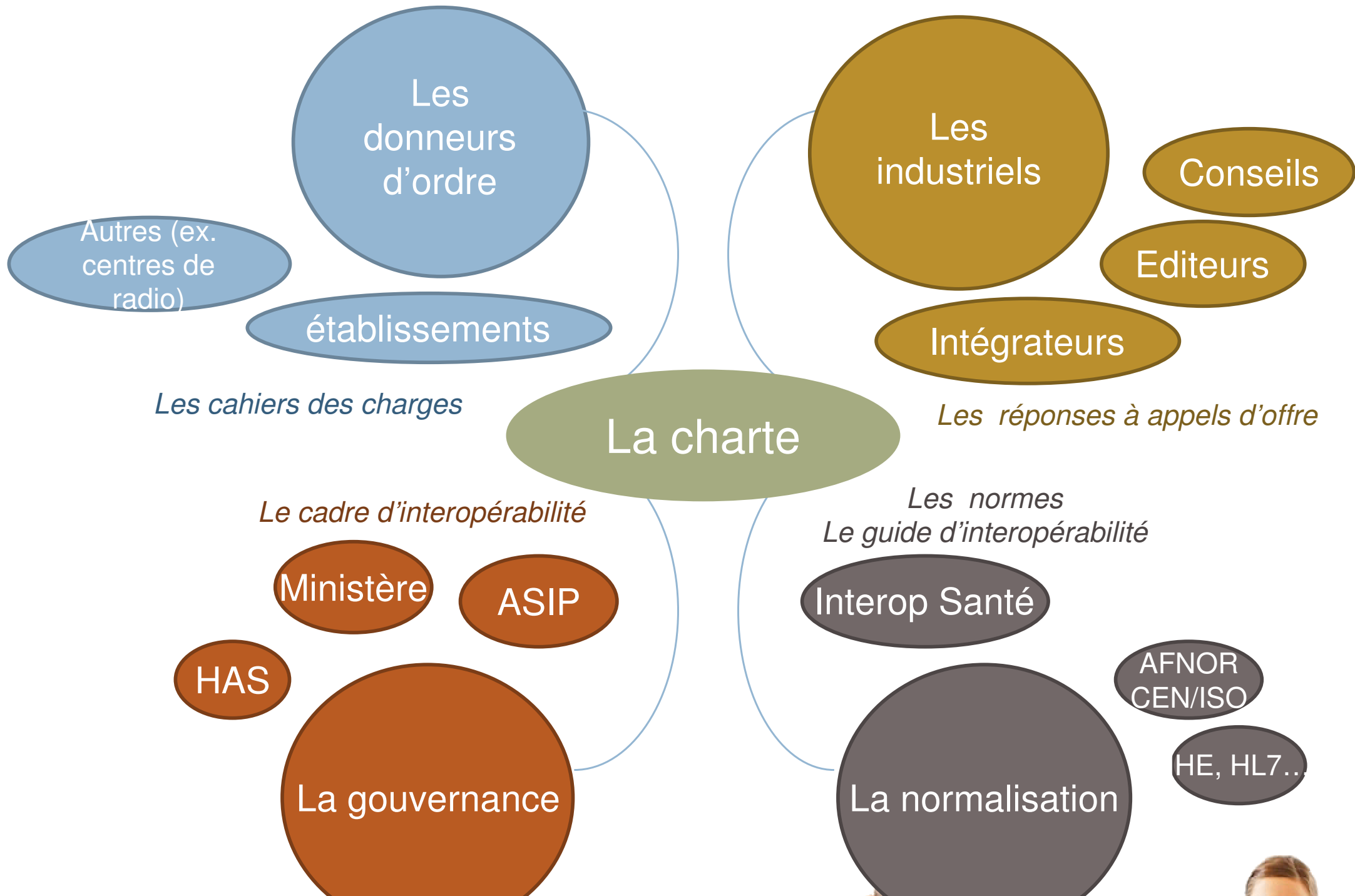
vril

vril

mai

2011





L'amélioration des relations entre les prestataires et leurs donneurs d'ordre

La mise en place d'un dispositif permettant la recherche de solutions en cas de difficulté de mise en œuvre

Des enjeux multiples



- Sur les principes généraux et sur le choix de normes
- Sur la constance du processus et le suivi des révisions
- Nomination d'un « correspondant de l'interopérabilité »



- Respect des standards ASIP Santé et Interop'Santé
- Etude amont des standards et normes disponibles chez leurs éditeurs existants
- Mise en œuvre des nouvelles versions de ces interfaces
- Analyse de la valeur dans certains cas
- Porteur de projet interopérabilité



BP6 est en version 0.x

Création d'un comité de coordination :

- Dans les trois mois suivant la première publication de la charte
- Avec tous les signataires, les soutiens et les experts
- Réuni au moins une fois par an
- Lieu d'échange entre les différents partenaires

Merci de votre attention

